

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 Novembre 2015

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 21 novembre 2015. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 27 novembre 2015 à 19h.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 30 octobre 2015
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES
- III. QUESTIONS SCOLAIRES
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT
- V. PERSONNEL
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX
- VII. INTERCOMMUNALITE
- VIII. ASSOCIATIONS
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES
- X. PROCHAINE RÉUNION

PRÉSENTS : Sylvain BARREAUD, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Yves CORNILLE, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Thierry GAYANT, Laurence PACAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : Bernard MOREAU (pouvoir à Francis BORDET), Mathieu BOURRIER (pouvoir à Sylvain BARREAUD), Alain TENENBAUM (pouvoir à Cathie GUIBERTEAU), Fabrice CAZAVANT (pouvoir à Thierry GAYANT), Emmanuelle PELTIER (pouvoir à Monique VRILLAUD)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Francis BORDET

I. APPROBATION du PV du 30 octobre 2015

Le procès-verbal du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2015 a été adopté à l'unanimité avec la précision suivante concernant le Chapitre 3 : Questions Scolaires, paragraphe 2 : Réunion des élus référents scolaires.

A la fin de cette année scolaire 20 élèves partiront en 6^{ème}. Ces départs ne seront pas totalement compensés par l'arrivée des petites sections.

II. QUESTIONS FINANCIERES

1) Décision Modificative n°4

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DÉJÀ ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres charges exceptionnelles	678	4600		
Subvention aux associations			6218	4600
TOTAUX		4600		4600

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2) Fixation des tarifs de location pour 2016

Le Maire propose une augmentation des tarifs de location des salles

- 1% pour les Port d'Envallois,
- 2% pour les utilisateurs habitant hors de la commune,
Arrondis à l'euro supérieur.

Les tarifs des concessions du cimetière, des produits de service et des copies sont augmentés de 1% arrondis à l'euro supérieur.

Les tarifs du gîte communal sont augmentés de 1% arrondis à l'euro supérieur.

Les tarifs du port restent identiques à ceux de 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les augmentations de tarifs ci-dessus.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Participation aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2014/2015

Nous avons été sollicités par la Mairie de Saint Porchaire pour participer aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire : 893, 22 euros pour 2 enfants habitant Port d'Envaux.

2) Compte rendu du conseil d'école du 5 novembre 2015

A ce jour, il y a 114 élèves à Port d'Envaux et 44 élèves à Crazannes, soit une diminution de 15 élèves par rapport à l'année dernière à la même date.

La répartition est la suivante :

- classe de Mme Varoqui et Mme Bénard PS/MS : 21 élèves (11PS+10MS),
- classe de Mr Bastel MS/GS : 20 élèves (12MS+8GS),
- classe de Mme Poignet GS/CP : 22 élèves (8GS+14CP),
- classe de Mme Charrier CE1 : 25 élèves,
- classe de Mme Doussineau CE2 : 26 élèves,
- classe de Mr Peyruchaud CM1 : 24 élèves,
- classe de Mr Turpain CM2 : 20 élèves.

A noter également, la présence d'un nouveau RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) à St Savinien avec:

- Mme Castel, psychologue scolaire,
- Mme Pinto, rééducatrice pour des difficultés liées au comportement,
- Mme Dubois, rééducatrice pour des difficultés liées aux apprentissages.

Différents petits travaux ont été réalisés à l'école de Port d'Envaux par les agents (étagères, bancs en maternelle).

A Crazannes, des tapis ont été achetés pour la pratique de l'éducation physique et sportive en toute sécurité.

Les tables de la classe des CM2 ont été changées. Les nouvelles tables n'ont pas de casier. Une réflexion a été amorcée pour trouver une solution à ce problème.

Deux tableaux d'affichage ont été achetés et installés en lieu et place des anciens.

La grande innovation de cette rentrée scolaire a été la semaine de la voile au profit des classes de CM2 qui a été une réussite totale. Ce projet a plu aux enfants mais aussi aux familles et aux enseignants qui demandent de pérenniser cet évènement.

Projet Lapidiales. Cette sortie se faisait en septembre les années précédentes. Elle devrait avoir lieu en juin 2016 cette année.

Lundi 23 novembre, participation de deux classes au « spectacle plein les mirettes ! », organisé et financé par le Pays de Saintonge Romane, un spectacle de percussionnistes qui a été très apprécié.

La participation des élèves aux cérémonies du 11 Novembre à Port d'Envaux a été très appréciée. La seconde participation des élèves aux cérémonies du 11 novembre 2016 devrait se tenir à Crazannes, selon le principe d'une alternance annuelle entre les deux communes.

La Fête des écoles sera scindée par classes en décembre 2015 et en Juin 2016.

Mise en place d'un projet Kayak pour juin 2016 au profit de la classe de CM1.

La classe verte a été une grande réussite, elle a permis de faciliter la cohésion de la classe de CE1 CE2.

Il est envisagé quatre sorties avec l'association Perennis.

Questions des représentants des parents d'élèves

La classe verte a été unanimement appréciée. Des parents ont tenu à remercier l'ensemble des personnes qui ont permis la réalisation de ce projet.

La garderie :

Des parents demandent s'il serait possible que les enfants aient un espace pour travailler à la garderie. Le Maire de Port d'Envaux a précisé que cela devrait être possible.

Avis favorable du Conseil Municipal.

La cantine :

Des parents demandent que les menus des deux écoles soient affichés sur le site Internet de la commune.

Cette affaire est à l'étude par le Conseil Municipal.

Des parents trouvent que le mobilier de la restauration est vétuste. Le Maire de Port d'Envaux leur a expliqué que, si le budget le permet, il est prévu d'acheter du matériel de cuisine en 2016.

Les toilettes :

Des parents signalent que les toilettes ne sont pas chauffées et que les portes ne ferment pas correctement.

Le Conseil Municipal est favorable au changement des verrous.

Des parents souhaiteraient que des portes manteaux soient installés pour que les enfants ne soient pas gênés quand ils vont aux toilettes.

Le Conseil Municipal est favorable à l'installation de portes manteaux.

L'utilisation des torchons est remise en question pour des raisons liées à l'hygiène. D'autres solutions existent comme celle d'utiliser du papier. Le maire de Port d'Envaux explique que c'est une question qui a déjà été soulevée à plusieurs reprises. Il explique qu'il y a une différence de coût

importante. Il précise que les torchons sont nettoyés régulièrement et que l'usage du papier n'est pas une solution satisfaisante sur le plan écologique.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au remplacement des torchons par toute autre solution comme celle du papier par exemple.

Le problème du car scolaire qui arrive en retard et de ce fait ne permet pas la rentrée des classes à l'heure prescrite a été évoqué. Des remontées d'information auprès de keolis ont été faites pour que les choses s'améliorent.

3) Installation du WIFI à l'école maternelle

Un devis a été réalisé pour un montant de 231, 70 euros. Cet investissement sera réalisé par le SIVOS si ce dernier accepte l'installation du WIFI à la maternelle.

IV. URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT

1) Compte-rendu de la réunion PAPI (Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations) du 4 novembre 2015

Cette réunion organisée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Charente sur la protection de l'estuaire en cas de surhausse des marées (exemple XANTIA) ne concernait pas directement notre commune.

2) Qualité des eaux de baignade

Cette année les eaux de baignade ont été qualifiées de bonnes. Nous sommes en progrès mais il faut cependant reconnaître que les résultats dépendent beaucoup du temps existant au moment des prélèvements.

3) UNIMA, Compte-rendu de la visite du 25 octobre

Le 25 octobre 2015 une réunion avec les représentants du bureau Etudes et Travaux de l'UNIMA s'est tenue à Port d'Envaux.

Les représentants de l'UNIMA, qui ont précisé qu'à court ou moyen terme l'Egeria et la vase reviendraient, et ont demandé que nous ayons une réflexion globale sur l'entretien du chenal.

Est-ce une action ponctuelle ou au contraire voulons-nous nous inscrire dans une logique d'entretien du chenal périodique afin de le rendre accessible aux bateaux de façon pérenne ?

Ils ont proposé de faire un nouveau courrier à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour avis en précisant dans quel contexte s'inscrit notre projet.

4) Point sur la réfection des quais

Le Maire précise que par rapport aux objectifs, il reste une partie éboulée à remonter avant de passer aux étapes suivantes.

Il souhaite que soit bouclée cette première étape du projet et demande la tenue d'une réunion pour définir le périmètre de l'étape suivante.

5) Diagnostiques de fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement individuels

Le Maire rappelle que toutes les maisons non raccordées au réseau d'assainissement collectif feront l'objet d'un contrôle.

Ce diagnostic permet d'évaluer la faculté d'un logement individuel à traiter lui-même ses eaux usées avant de les rejeter dans l'environnement.

Si les installations portent atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ou à la sécurité des personnes, des travaux de réhabilitation pourront être prescrits.

La loi sur l'eau stipule qu'en cas de non-conformité présentant des risques pour la santé, le propriétaire a l'obligation de faire exécuter les travaux prescrits dans un délai de 4 ans suivant le diagnostic.

S'il n'y a pas de risque pour la santé, le propriétaire n'est pas tenu d'effectuer les travaux mais en cas de vente, les arrêtés du 7 mars 2012 et 27 avril 2012 prévoient un délai maximal d'un an pour effectuer les travaux.

6) Efficacité énergétique

Une permanence des ambassadeurs énergétiques se tiendra à la mairie le premier mercredi de chaque mois.

7) Vente du logis des Chauvins

Mr CASSOU a sollicité le Maire pour lui signifier qu'il était vendeur de « l'allée des Chênes » qu'il souhaiterait rétrocéder à la commune arguant du fait que cette allée bien que privée avait toujours été laissée en libre accès à la promenade. Il a indiqué qu'il allait faire une proposition dans les mois qui viennent.

Il souhaiterait également que les terres situées derrière le gîte et classées en zone naturelle soient en zone constructible.

Le Maire lui a signifié que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui sera approuvé fin 2016 allait plutôt dans le sens de la maîtrise du développement urbain en zone rurale et donc de la restriction de la construction. Aucune garantie de constructibilité ne peut être donnée à ce jour.

8) Plantation d'un arbre pour la COP 21

Jeannick GUILLOT a précisé qu'un arbre de Judée serait planté sur le parking Saint Alexis le 18 décembre 2015 par les élèves de la classe de Mme DOUSSINEAU.

VI. PERSONNEL

1) Délibération pour l'octroi des chèques « cado »

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et notamment son article 9, le Conseil Municipal décide après délibération, d'attribuer des chèques cadeaux au personnel de la commune dans un but social et non comme une rémunération de prestations fournies et ce pour un montant global de 689 € dont 19€ de frais de gestion pour l'année 2015.

2) Entretien individuel des agents : procédure à mettre en place

Chaque agent fera désormais l'objet d'un entretien individuel qui sera réalisé par son supérieur hiérarchique.

Une fiche de poste et une grille d'évaluation devront être réalisées. Des objectifs seront fixés pour l'année à venir.

L'entretien fera l'objet d'un compte rendu que l'agent pourra éventuellement contester dans un délai de 15 jours.

Le Maire a demandé qu'une confirmation écrite de la date de fin de réalisation des entretiens individuels soit faite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

3) Indemnité Horaire Pour Travaux Supplémentaires (IHTS) Filière Culturelle

En complément de la délibération du 28 février 2014 relative à la création des Indemnités Horaires Pour Travaux Supplémentaires, le Maire propose d'étendre ces dispositions aux agents de la filière culturelle, pour l'ensemble des grades de catégorie C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création des IHTS pour la filière culturelle et le charge de mettre en place un décompte déclaratif.

VII TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux réalisés, en cours ou à venir :

- tontes et ramassages des feuilles,
- entretien du cimetière,
- nettoyage des quais,

2) Panneau de limitation de vitesse à 50 km/h rue des Abaupains

Le conseil municipal donne un accord de principe à l'installation de panneaux limitant la vitesse à 50km/h dans la rue des Abaupains au niveau de La Tonnelle.

3) Positionnement de la borne de recharge pour les voitures électriques

Cette borne avec deux emplacements réservés sera installée sur le parking Saint Alexis.

3 bornes de ce type seront installées par la CDC afin de couvrir au mieux le territoire :

- Une à Pont l'Abbé d'Arnoult,
- Une à Saint Porchaire,
- Une à Port d'Envaux.

Le coût sera à la charge de la Communauté de Communes.

4) Travaux du cimetière : redéfinition des tombes à enlever.

Les tombes à enlever seront redéfinies lors d'une visite à programmer du cimetière par les Conseillers Municipaux.

Le but de cette visite sera surtout de définir les tombes qui seront conservées et qui par conséquent seront retirées des emplacements libres.

En contrepartie, la commune s'engage à les restaurer si nécessaire et à les entretenir régulièrement.

La date de la visite sera communiquée à tous les Conseillers Municipaux.

5) Projet de remplacement du matériel de cantine

Le Maire expose le projet de remplacement du matériel de cantine et fait part des devis reçus. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un dossier de demande de subvention auprès des différents partenaires institutionnels.

Deux spécialistes des équipements de cuisine ont fait l'inventaire de ce qu'il serait envisagé de remplacer. Le Maire précise que rien ne sera fait sans l'avis de l'organisme de contrôle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à présenter les dossiers de demande de subvention pour le remplacement du matériel de cantine.

VIII. INTERCOMMUNALITE

1) Comptes rendus de la rencontre avec le préfet (6 novembre) et de la réunion avec les élus de la CDC de Gémozac (24 novembre) et du conseil communautaire (26 novembre)

Le 6 novembre, le préfet a rencontré les élus des deux CDC et de la CDA.

Le préfet semble favorable à la création d'une grande CDA mais pas à n'importe quelle condition. Le problème de la compétence scolaire rend la situation délicate et ce serait encore plus compliqué pour la CDA si elle devait absorber et gérer les 3000 élèves de nos deux CDC.

Les Maires des deux CDC sont favorables à la fusion des CDC.

La délibération pour fusion a été prise au niveau de la CDC lors du conseil communautaire du 26 novembre.

Si cette fusion ne pouvait pas être opérée, les communes demandent à pouvoir conserver leur liberté de choix.

2) Approbation du Schéma Départemental de Coopération intercommunale

VU la Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son titre II, articles 33 et suivants ;

VU l'instruction du gouvernement pour l'application des dispositions 33, 35 et 40 de la Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des Schémas Départementaux de Coopération intercommunale (SDCI), en date du 27 Août 2015 ;

VU le compte-rendu du projet de SDCI transmis par Madame la Préfète de la Charente-Maritime à l'issue de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Charente-Maritime, tenue le 12 Octobre 2015, notifié le 19 Octobre 2015 à la CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge ;

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale préserve l'intégrité du Territoire de la Saintonge Romane et évite un bouleversement dans l'organisation des collectivités, dans la mise en œuvre du SCoT et du CRDD, dans la réalisation du programme LEADER et assure le maintien d'un certain nombre de services au sein du Pays de Saintonge Romane (SIG, service urbanisme) utiles aux collectivités et populations concernées,

Considérant que la fusion entre les deux CDC de Gémozac et Charente-Arnoult Cœur de Saintonge pourrait s'organiser sans problème majeur, celles-ci ayant des compétences similaires, des modes de fonctionnement quasi-identiques sur des territoires homogènes,

Considérant que ce projet est nettement préférable à une fusion des 3 EPCI membres du Pays de Saintonge Romane organisée dans les conditions actuelles avec une application de la compétence enfance-jeunesse-école à l'ensemble de ce nouveau territoire avec les conséquences insupportables que cela aurait pour la situation financière de la CDA de Saintes, déjà tendue,

Considérant que la commune de Saint Romain de Benêt jusqu'à un passé récent faisait partie du Pays de Saintonge de Romane et qu'elle a eu des liens étroits avec les collectivités composant ce territoire, qu'elle a pendant longtemps été associée aux travaux du SCoT et que ses administrés ont des relations administratives et commerciales réparties entre plusieurs bassins de vie,

Considérant que le Conseil communautaire , à l'unanimité, a émis un avis favorable au projet de schéma proposé par Madame la Préfète qui prévoit la fusion des communautés de communes du Canton de Gémozac et la Saintonge viticole d'une part et celle de Charente-Arnoult Cœur de Saintonge d'autre part, tel qu'il a été présenté à la CDCI du 12 Octobre 2015.

Considérant que les délégués, à l'unanimité, ont demandé qu'au cas où ce projet ne serait pas validé par le Préfet ou la CDCI, les communes des deux CDC concernées soit celle du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole et celle de Charente-Arnoult Cœur de Saintonge aient la liberté de choix quant à leur appartenance future à une Communauté de communes.

Considérant que les délégués demandent que ce choix puisse résulter :

- de l'appartenance à un bassin de vie,
- ou de la volonté des communes de chaque CDC de rester unies,
- ou de leur appartenance à une Communauté de communes remplissant les conditions édictées par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en terme de population (seuil des 15000 habitants).

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Madame la Préfète de Charente-Maritime.

3) Subventions

Lors du Conseil Communautaire du 27 novembre les subventions ont été votées :

- 1500 euros au profit des Lapidiales,
- 10 euros par licencié pour toutes les associations sportives,
- 20 euros pour les associations reconnues en tant qu'école labélisée (pour les enfants de moins de 16 ans).

4) Syndicat des Eaux

Le 23 novembre, la commune a réceptionné le changement des pavés effectué rue de la Marine. Il s'avère que moins d'un mois après cette nouvelle pose, des pavés sont déjà cassés ou fissurés.

Il a été convenu d'une nouvelle réunion au printemps 2016 pour constater l'état des pavés après l'hiver.

Si ces pavés continuaient à se dégrader ils seraient remplacés par tout autre revêtement autre que des pavés (gravier lavé par exemple).

Lors de cette réunion, nous avons également demandé que nous soient envoyées les photos et vidéo d'expertise réalisées aux Coumaillauds avant les travaux.

IX. **ASSOCIATIONS**

Compte rendu des manifestations fait par Mme GUIBERTEAU

1) Manifestations passées

Municipalité	11-nov	Commémoration de l'Armistice	12h	Très belle cérémonie en présence des enfants des écoles de Port d'Envaux et Crazannes. La vente des bleuets a rapporté 102,42€
Basket	15-nov	Loto	14h	A été annulé en raison des événements tragiques survenus à Paris la veille
Fous Cavés	20-nov	Assemblée Générale	20h	L'association compte 76 adhérents. Pour l'organisation du festival : 200 bénévoles se sont portés volontaires. 6000 entrées sur 2 jours. Le pôle jeunesse et les animations de rues sont très appréciées. Bilan financier en déficit dû aux efforts supplémentaires fait pour assurer la sécurité des lieux.
Municipalité	21-nov	Hommage aux victimes des attentats de Paris	12h	Rassemblement de la population devant la mairie en hommage aux victimes des attentats. Entre 150 et 200 personnes ont répondu à l'appel de M le Maire. Cérémonie très respectueuse

2) Manifestations à venir

Les Mouettes Rieuses	29-nov	Marché Artisanal et produits régionaux	10h-18h	06 74 07 48 04
Municipalité	03-déc	Film au point orgue	18h30	
Pascal Taunay et son équipe	08-déc	Manifestations au profit du Téléthon	9h à 18h	salle polyvalente
La Pêche	08-déc	Assemblée Générale	18h	
l'Automne	13-déc	Repas de fêtes avec Juju Musette	12h	05 46 91 70 69 05 46 91 74 24

3) Délibération pour mise à disposition du pré-Valade à l'association des Fous Cavés pour l'organisation de leur festival

Le Maire expose la demande de l'association des Fous Cavés : dans le cadre de l'organisation du festival, l'association souhaite solliciter des subventions auprès de différents organismes ainsi qu'une licence entrepreneur du spectacle. Leurs dossiers doivent comporter l'accord du Conseil Municipal pour l'utilisation du site où se tiendra l'évènement.

Aussi, le Maire propose que :

La commune mette à disposition le site du Pré Valade pour l'organisation du festival de musique actuelle organisé par l'association des Fous Cavés du 15 au 27 juillet 2016.

L'organisation d'un tel évènement est soumise au contrôle des autorités compétentes (Préfecture, SDIS).

Cette mise à disposition par la commune ne sera effective qu'après l'avis favorable de la commission de sécurité qui se réunit le jour précédant l'évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition du site du Pré Valade à l'association des Fous Cavés aux conditions définies ci-dessus.

X. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

1) Simulation alerte Plan Communal de Sauvegarde

Un exercice d'alerte sera prochainement déclenché afin de :

- maintenir les contacts,
- vérifier la chaîne d'alerte,
- mettre à jour si nécessaire l'annuaire téléphonique.

2) Contrôles sanitaires des eaux de consommation humaine (centre bourg Port d'Envaux)

Les contrôles du 28/10 et du 12/11 au centre bourg font état d'une eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

3) Autorisation pour institut de beauté itinérant

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au passage d'un salon de beauté itinérant aux conditions suivantes :

- proposer un calendrier de ses passages sur la commune,
- s'acquitter d'un droit de place au même tarif que les commerçants du marché.

4) Permanence des élus pour élections régionales des 6 et 13 décembre

La permanence des élus pour les élections régionales des 6 et 13 décembre a été établie.

5) Etat d'urgence suite aux attentats ; Mesures préconisées.

Le Préfet a réuni tous les Maires du département à Saint Agnant le jeudi 19 novembre dans le but de leur rappeler les mesures préconisées dans le cadre de « l'état d'urgence » décrété par le Président de la République.

XI. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 18 décembre 2015 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.